



Contrat de travail litige: employeur secretaire nombre d'heures

Par **sandi1**, le **28/02/2010** à **21:05**

Bonjour,

j'ai signé un contrat de travail CDI. je suis employeur et j'ai une secrétaire.

Il était marqué qu'elle devait prêter un minimum de 22heures par semaines . Elle en a presté moins car lorsque je ne travaillais pas, elle ne venait pas non plus travailler. Je lui ai réglé toutes ses heures prestées qui sont inférieures à 22 heures /semaines.

Après s'être renseignée elle m'a dit que je devais lui régler la différence. Je compte bien le faire mais ne doit elle pas prêter les heurs manquantes? Y a t il un délai de prescription par lequel je ne peux plus lui demander de prêter les heurs manquantes??

mos